

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 3 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 3 juillet 2018, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le directeur général et assistant-greffier, monsieur Gilbert Arel et Lucy Edwards, directrice générale adjointe.

Environ quinze (15) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2018-07-238 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2018-07-239 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Kenneth Battley : Requier des précisions sur les moyens de communiquer l'information concernant les modifications aux règlements d'urbanisme. Le maire répond que les procédures prévues à la Loi ont été suivies.

Kenneth Battley : Mentionne que les numéros de cadastre de ses terrains indiqués sur la carte illustrant les zones dans l'avis public concernant le Règlement 596-9 (Zonage) ne sont pas à jour. Le maire indique en prendre note.

Kenneth Battley : Demande que le panneau indicateur « cul de sac » sur la rue Royea soit réinstallé. Le maire mentionne que le directeur général en a pris bonne note.

Ron Glowe Félicite la Ville pour l'entretien de la rue de la Pointe-Fisher.

Alan Eastley : Demande si la Ville a une politique concernant l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Le directeur général répond que la Ville a fait l'acquisition de deux bornes de recharges et qu'elles seront installées d'ici la fin de l'année.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2018-07-240

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **2 081 107,76 \$;**
- Comptes à payer : **690 992,52 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2018-07-241

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #2**

ATTENDU les recommandations du 20 juin 2018 de la firme *Les Consultants SM Inc.* pour le paiement du décompte progressif #2 du 20 juin 2018 au montant de **315 042,22 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria);

- **Contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc – Chemin Knowlton) – Décompte progressif #2**

ATTENDU les recommandations du 20 juin 2018 de la firme *Les services EXP Inc.* pour le paiement du décompte progressif #2 du 19 juin 2018 au montant de **443 101,21 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc – Chemin Knowlton);

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #2**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 au montant de **315 042,22 \$**, taxes incluses, à la firme ***Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.***, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc – Chemin Knowlton) – Décompte progressif #2**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 au montant de **443 101,21 \$**, taxes incluses, à la firme ***Bertrand Ostiguy Inc.***, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-07-242 4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **16 458,58 \$** en paiement de la facture #692122 du MTMDET pour travaux de reconstruction du pont P-17346.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

4.1.3.1 Entente de travaux municipaux – Faubourg Lac-Brome

Cet item est reporté.

2018-07-243 4.1.3.2 Entente intermunicipale MRC Brome-Missisquoi – VLB – Ventes pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QU' il est loisible à la Ville de conclure avec la MRC Brome-Missisquoi une entente concernant les ventes pour défaut de paiement des taxes municipales;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec la MRC Brome-Missisquoi concernant les ventes pour défaut de paiement des taxes municipales ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2018-07-244 4.1.4.1 Directrice des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire

ATTENDU les résolutions 2014-05-139, 2014-06-175 et 2016-02-30 ainsi que l'entente avec l'organisme Loisirs et services communautaires Lac-Brome (LSCLB) lui confiant la gestion de l'offre de services de la Ville en loisirs, culture et tourisme;

ATTENDU QUE la Ville prévoit rapatrier sous peu son offre de services en loisirs, culture, tourisme et vie communautaire;

ATTENDU l'annonce par madame Johanne Morin, directrice de LSCLB, de son départ à la retraite effectif le 29 juin 2018;

ATTENDU QU' il y a lieu de créer un poste de directrice des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE soit embauchée madame Cynthia Brunelle, à titre de directrice des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités convenues entre elle et le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employée;

QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de madame Cynthia Brunelle dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2018-07-245

4.1.5.1 Calendrier de conservation – Application

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur les archives* et le Calendrier de conservation de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des documents à détruire et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la destruction des documents inclus dans ladite liste, en application du Calendrier de conservation de la Ville.

ADOPTÉ

2018-07-246

4.1.5.2 Désignation – Administratrice service AccèsD Desjardins

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adhéré à AccèsD Affaires et, à cette occasion, a nommé Marie-Lyse Guay comme administratrice principale;

ATTENDU QU' il y a lieu de changer la personne désignée comme administratrice principale;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Directrice des finances et de la trésorerie Caroline Cusson soit désignée administratrice principale en remplacement de Marie-Lyse Guay aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2018-07-247

4.2.1 Règlement 243-2 modifiant le Règlement 243 (Fonds de roulement) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du Règlement 243-2 modifiant le Règlement 243 sur le fonds de roulement étaient donnés à la séance du Conseil du 4 juin 2018;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le Règlement 243-2 modifiant le Règlement 243 sur le fonds de roulement.

ADOPTÉ

2018-07-248

4.2.2 Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage étaient donnés à la séance du Conseil du 7 mai 2018, et que le premier projet

de ce Règlement était également adopté à cette date;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018, à compter de 18h30, à la salle Buchanan du Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome;

ATTENDU QUE le second projet du Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage était adopté lors de la séance du Conseil du 4 juin 2018;

ATTENDU QUE le Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un avis public était publié informant les personnes intéressées du secteur concerné de leur droit de signer une demande de participation à un référendum;

ATTENDU QUE le Règlement est sujet à la procédure d'enregistrement, vu la réception de plusieurs demandes valides;

ATTENDU QU' un avis public sera publié informant les personnes habiles à voter des zones ayant soumis une demande valide de leur droit d'inscrire leur nom dans un registre ouvert aux fins de soumettre le règlement à un scrutin référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2018-07-249

5.3.1 27, chemin Lakeside – Lot 4 266 259, Zone UCV-5-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une terrasse arrière rattachée à l'immeuble commercial;

ATTENDU la résolution 18-068 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une terrasse arrière rattachée à l'immeuble commercial au 27, chemin Lakeside – Lot 4 266 259, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2018-07-250

5.3.2 70, chemin Lakeside – Lot 4 266 337, Zone UCV-4-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 18-069 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'enseigne sur poteaux au 70, chemin Lakeside – Lot 4 266 337, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2018-07-251

5.3.3 91, chemin Lakeside – Lot 6 197 906, Zone UCV-4-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution 18-070 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne au 91, chemin Lakeside -- Lot 6 197 906, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2018-07-252 5.3.4 146, chemin Lakeside – Lot 4 266 479, Zone URA-17-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'ajout d'une terrasse au sol;

ATTENDU la résolution 18-071 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'ajout d'une terrasse au sol au 146, chemin Lakeside – Lot 4 266 479, zone URA-17-K15.

ADOPTÉ

2018-07-253 5.3.5 190, chemin Lakeside – Lot 5 397 216, Zone URA-17-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une résidence ainsi que d'un abri d'auto détaché;

ATTENDU la résolution 18-072 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une résidence ainsi que d'un abri d'auto détaché au 190, chemin Lakeside – Lot 5 397 216, zone URA-17-K15.

ADOPTÉ

5.3.6 43, rue Lansdowne – Lot 4 266 449, Zone URA-12-K15

Cet item est reporté.

2018-07-254 5.3.7 382 à 384, chemin Knowlton – Lot 4 266 290, Zone URB-2-L14

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'agrandissement résidentiel afin d'ajouter un logement au bâtiment existant ainsi qu'une remise;

ATTENDU la résolution 18-074 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'agrandissement résidentiel afin d'ajouter un logement au bâtiment existant ainsi qu'une remise au 382 à 384, chemin Knowlton – Lot 4 266 290, zone URB-2-L14.

ADOPTÉ

2018-07-255 5.3.8 2, chemin Moffat – Lot 4 267 971, Zone UC-4-L13

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement d'une galerie ainsi que l'ajout d'une porte de garage;

ATTENDU la résolution 18-075 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement d'une galerie ainsi que l'ajout d'une porte de garage au 2, chemin Moffat – Lot 4 267 971, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2018-07-256 5.3.9 3, chemin McCurdy – Lot 4 992 008, Zone UMV-1-P3

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un garage commercial;

ATTENDU la résolution 18-076 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'un garage commercial au 3, chemin McCurdy – Lot 4 992 008, zone UMV-1-P3.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2018-07-257

5.4.1 110, rue de la Pointe-Fisher – Lot 4 265 659, Zone UV-11-H16

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation visant la construction d'une résidence empiétant en marge avant minimale;

ATTENDU QUE la résidence souhaitée serait à une distance de 4.5 mètres de la ligne avant tandis que l'annexe VII « grille des normes d'implantation par zone » du *Règlement de zonage no 596* exige une marge avant de 6 mètres;

ATTENDU QUE la superficie de la résidence projetée est approximativement de 80.25 mètres carrés qui est comparable à celle de la résidence existante;

ATTENDU QUE plusieurs résidences de la Pointe-Fisher sont localisées encore plus à proximité de leur ligne de lot avant;

ATTENDU la résolution 18-065 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'une résidence empiétant en marge avant minimale au 110, rue de la Pointe-Fisher – Lot 4 265 659, zone UV-11-H16.

ADOPTÉ

5.4.2 509, chemin Lakeside – Lot 4 265 305, Zone RBE-4-G16

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant la reconstruction d'une terrasse localisée entièrement en bande de protection riveraine du lac Brome ainsi que d'une demande de dérogation mineure visant le déplacement d'un quai existant afin qu'il soit installé à une distance de 2.75 mètres de la ligne latérale;

- **Terrasse**

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive de tous les cours d'eau, lacs et milieux humides;

ATTENDU QUE la terrasse projetée serait de dimensions identiques sans empiètement supplémentaire en direction du lac;

ATTENDU QUE le CCE recommande l'acceptation de la terrasse projetée puisqu'elle serait caractérisée par moins de matériaux de construction et de certains éléments de plantation de vivaces conformément à la réglementation, ce qui est vu comme un gain environnemental;

- **Quai**

ATTENDU QUE l'article 84 du *Règlement de zonage no 596* exige une distance minimale de 5 mètres entre un quai privé et la ligne latérale du terrain;

ATTENDU QUE la demande vise le déplacement du quai existant à une distance de 2.75 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU la résolution 18-066 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande concernant la terrasse et de refuser celle concernant le quai;

ATTENDU la décision favorable des membres du CCU envers cette dérogation mineure suite à la réception d'information supplémentaire subséquente à la tenue de la dernière séance du CCU;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et résolu par une majorité de voix exprimées (5 pour, 1 contre)

La conseillère Lucy Gagnon votant contre la résolution, étant pour le déplacement du quai

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la reconstruction d'une terrasse (de dimensions identiques sans empiètement supplémentaire) localisée entièrement en bande riveraine de protection riveraine du lac et refuse la demande de dérogation mineure visant le déplacement d'un quai existant au 509, chemin Lakeside – Lot 4 265 305, zone RBE-4-G16, l'application du règlement ne causant pas de préjudice sérieux au requérant.

ADOPTÉ

2018-07-259

5.4.3 627, chemin Lakeside – Lot 4 265 220, Zone RBE-2-E16

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence localisée en bande de protection riveraine ainsi que la demande de dérogation mineure visant l'ajout d'un patio et d'un balcon en bande riveraine;

• **Résidence**

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive de tous les cours d'eau, lacs et milieux humides;

ATTENDU QUE la demande vise l'agrandissement en hauteur et en volume par l'ajout de 30 pouces aux fondations d'une résidence localisée en bande de protection riveraine du lac;

• **Patio et balcon**

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive de tous les cours d'eau, lacs et milieux humides;

ATTENDU QUE le CCE recommande l'acceptation du balcon ainsi que du patio puisque ceux-ci ne causent pas d'impact significatif à l'environnement;

ATTENDU QUE le balcon à reconstruire serait inférieur en termes de dimensions au balcon précédent et il serait également construit en porte-à-faux;

ATTENDU QUE le patio au sol projeté en dalles de patio aurait une superficie supérieure à l'ancienne entrée de cave similaire tout en étant plus éloigné du lac;

ATTENDU la résolution 18-067 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande visant l'agrandissement d'une résidence localisée en bande de protection riveraine ainsi que d'accepter la reconstruction d'un balcon de dimensions inférieures au précédent mais de refuser le volet de la demande concernant le patio au sol;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et résolu par une majorité de voix exprimées (5 pour, 1 contre)

Le conseiller David Taveroff étant pour l'acceptation de l'agrandissement du volume et la reconstruction du balcon mais contre l'ajout du patio

QUE le Conseil accepte les trois demandes, soit : la reconstruction d'un balcon de dimensions inférieures au précédent, l'agrandissement en hauteur et en volume par l'ajout de 30 pouces aux fondations et la demande visant l'ajout d'un patio au 627, chemin Lakeside – Lot 4 265 220, zone RBE-2-E16.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2018-07-260

**7.2 Programme d'aide à la Voirie locale
Redressement des infrastructures routières locales :
Remplacement de ponceaux**

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locales » (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux inscrits à l'intérieur du plan d'intervention de la MRC;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil de Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles de remplacement de ponceaux, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demande d'aide financière

2018-07-261 8.2.1 Wellness Center

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 581,10 \$** à titre de contribution financière au Wellness Center pour le paiement d'une assurance spécifique pour les besoins de l'organisme.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2018-07-262 8.3.1 Défi vélo de l'espoir

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Défi vélo de l'espoir » du Centre national de cyclisme sur certaines voies de circulation du territoire de la Ville le 14 juillet 2018, selon les conditions du mémo à cet effet de la directrice de LSCLB, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-07-263 8.3.2 Triathlon amical du lac Brome

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue du « Triathlon amical du lac Brome » organisé par des résidents des Condos Inverness sur certaines voies de circulation du territoire de la Ville de 14h à 16h, le 4 août 2018, selon les conditions du mémo à cet effet de la directrice de LSCLB, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-07-264 8.3.3 Parade du Père-Noël

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de la « Parade du Père-Noël » organisée par le Club des Lions de Knowlton sur certaines voies de circulation du territoire de la Ville de 12h à 15h, le 1^{er} décembre 2018, selon les conditions du mémo à cet effet de la directrice de LSCLB.

ADOPTÉ

2018-07-265

8.4 Travail de proximité famille dans Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE Brome-Missisquoi est un territoire très étendu où l'accès aux services n'est pas toujours facile et que les familles vulnérables ou défavorisées ne vont pas aisément d'elles-mêmes vers les services institutionnels et communautaires en place;

ATTENDU QUE le travail de proximité auprès des familles permet :

- de joindre les familles en situation de grande vulnérabilité et de créer des liens de confiance avec elles;
- de consolider les liens de confiance entre les familles et les organismes;
- de sensibiliser et informer les familles sur les services disponibles et les accompagner selon leurs besoins;
- de soutenir le développement du pouvoir d'agir des parents et le développement de leurs compétences parentales;
- de contribuer à réduire les obstacles et les iniquités en matière de pauvreté et de réussite éducative;

ATTENDU QUE depuis 2010, 565 familles vulnérables de Brome-Missisquoi ont été jointes par le travail de proximité;

ATTENDU QUE les caractéristiques des familles accompagnées peuvent inclure : la dépendance, la violence, la présence de la Direction de la protection de la jeunesse, des problèmes de santé mentale, la faible scolarité, la monoparentalité, etc.;

ATTENDU QUE les partenaires de Brome-Missisquoi s'entendent sur la nécessité de pérenniser le financement de ces actions;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil de Ville de Lac-Brome reconnaisse l'importance des travailleurs de proximité par leur rôle d'intermédiaires entre les familles et les ressources pertinentes du milieu;

QUE le Conseil appuie cette démarche qui répond à un besoin essentiel pour les familles de notre communauté;

QUE le Conseil appuie les organismes partenaires dans leurs démarches de reconnaissance et de financement des postes de travailleurs de proximité.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

2018-07-266 10.1 Lot 3 940 128 – Vente

ATTENDU QUE le lot 3 940 128, Cadastre du Québec, propriété de la Ville, ne sert aucune fin publique et appartient au domaine privé de la Ville;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'aliénation du lot 3 940 128, Cadastre du Québec à madame Giselle Lambert et monsieur Francesco Bellomo, pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), taxes et droits applicables en sus, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge des acheteurs;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-07-267 10.2 Myriophylle à épi

ATTENDU QUE la plante exotique envahissante myriophylle à épi se retrouve déjà dans plus de 188 lacs et nombreuses rivières au Québec;

ATTENDU QUE cette plante envahissante entraîne des impacts environnementaux importants, dont la perte de biodiversité, et nuit aux activités récréatives sur les plans d'eau du Québec;

ATTENDU QUE le budget du gouvernement du Québec 2018-2019 a prévu une enveloppe de 8 M\$ dédiée à lutter efficacement contre les plantes exotiques considérées comme nuisibles;

ATTENDU QUE plusieurs organismes ont formé un comité conjoint sur la situation préoccupante du myriophylle à épi;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil de Ville de Lac-Brome sollicite l'intervention du gouvernement du Québec – en consultations avec les associations de protection des lacs et cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal – pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de lutte au myriophylle à épi;

QUE cette résolution soit transmise au comité de pilotage de la Campagne contre le myriophylle à épi.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Josiane Côté : Offre des conseils pour l'éradication de la renouée du Japon, une espèce envahissante qui se répand rapidement au Québec.

Gilberte Vigeant : Demande des précisions sur les pancartes ainsi que sur les travaux en cours sur le site du projet « Faubourg Lac-Brome ». Elle demande également des précisions concernant l'avis de démolition affiché sur la rue Foster. Le directeur général répond aux deux questions.

Gilberte Vigeant : Demande à la Ville de retirer les blocs de béton à l'entrée des sentiers. Le Maire répond que les blocs ont été installés temporairement pour contrôler l'accès aux VTT et motoneiges et qu'une solution plus esthétique y verra le jour d'ici la fin de l'année.

Kenneth Battley Demande des précisions concernant la tenue du registre pour le Règlement 596-9 (Zonage). La directrice générale adjointe fournit les précisions demandées.

Pierre Boulais : Demande des précisions sur la facture pour les services de la Sûreté du Québec. Le maire répond à sa demande. Demande également des précisions sur le type de fondations des bâtiments principaux accepté par la Ville. La directrice générale adjointe confirme que la Ville exige une fondation en béton coulé continu. Il demande également si une modification du règlement de construction serait possible. Le maire répond qu'une demande serait recevable et que la décision finale appartient au Conseil.

Roger Hébert : Commente également sur la facture de la SQ car il considère qu'il y a très peu de présence policière

sur le territoire. Le maire offre quelques précisions sur le fonctionnement du service.

Roger Hébert : Demande si la rémunération de la nouvelle directrice des loisirs et services communautaires est publique. Le directeur général répond dans l'affirmative et précise le montant.

Roger Hébert : S'exprime contre la décision du Conseil d'accorder la dérogation mineure pour l'installation d'un nouveau patio en bande riveraine au 627, chemin Lakeside. Le maire explique les motifs d'acceptation pour ce cas spécifique.

Neil McCubbin : Fait part de ses commentaires sur la question des blocs de béton à l'entrée des sentiers et considère qu'ils sont nécessaires afin d'empêcher l'accès aux sentiers par les VTT.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-07-268

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h04.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Gilbert Arel, CPA CA
Assistant-greffier